

Annexe I
S.02.01.02
Bilan

		Valeur Solvabilité II C0010
Actifs		
Goodwill	R0010	-
Frais d'acquisition différés	R0020	-
Immobilisations incorporelles	R0030	-
Actifs d'impôts différés	R0040	4 919 232
Excédent du régime de retraite	R0050	-
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	10 148
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	353 270 928
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	2 970
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	3 698 338
Actions	R0100	-
Actions – cotées	R0110	-
Actions – non cotées	R0120	-
Obligations	R0130	123 020 286
Obligations d'État	R0140	24 703 894
Obligations d'entreprise	R0150	98 316 392
Titres structurés	R0160	-
Titres garantis	R0170	-
Organismes de placement collectif	R0180	210 454 116
Produits dérivés	R0190	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	14 922 127
Autres investissements	R0210	1 173 091
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	-
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	-
Avances sur police	R0240	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	-
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	12 227 786
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	4 497 222
Non-vie hors santé	R0290	-
Santé similaire à la non-vie	R0300	4 497 222
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	7 730 564
Santé similaire à la vie	R0320	368 546
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	7 362 018
Vie UC et indexés	R0340	-
Dépôts auprès des cédantes	R0350	-
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	6 019 366
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	1 888 242
Autres créances (hors assurance)	R0380	740 354
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	8 018 301
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	707 296
Total de l'actif	R0500	387 801 653

Annexe I
S.02.01.02
Bilan

Passifs		Valeur
		Solvabilité II
		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	27 407 119
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	-
Meilleure estimation	R0540	-
Marge de risque	R0550	-
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	27 407 119
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	-
Meilleure estimation	R0580	25 746 079
Marge de risque	R0590	1 661 040
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	51 166 749
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	458 059
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	-
Meilleure estimation	R0630	448 891
Marge de risque	R0640	9 169
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	50 708 689
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	-
Meilleure estimation	R0670	46 268 811
Marge de risque	R0680	4 439 878
Provisions techniques UC et indexés	R0690	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	-
Meilleure estimation	R0710	-
Marge de risque	R0720	-
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	-
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	161 887
Provisions pour retraite	R0760	110 809
Dépôts des réassureurs	R0770	-
Passifs d'impôts différés	R0780	3 210 142
Produits dérivés	R0790	-
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	-
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	3 413 845
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	2 724 003
Autres dettes (hors assurance)	R0840	11 350 088
Passifs subordonnés	R0850	-
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	-
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	3 661
Total du passif	R0900	99 548 304
Excédent d'actif sur passif	R1000	288 253 349

Annexe I

S.05.02.01

Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
	R0010							
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut – assurance directe	R0110	97 461 935						97 461 935
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140	9 979 947						9 979 947
Net	R0200	87 481 989						87 481 989
Primes acquises								
Brut – assurance directe	R0210	97 461 935						97 461 935
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240	9 979 947						9 979 947
Net	R0300	87 481 989						87 481 989
Charge des sinistres								
Brut – assurance directe	R0310	70 509 021						70 509 021
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340	5 188 618						5 188 618
Net	R0400	65 320 403						65 320 403
Variation des autres provisions techniques								
Brut – assurance directe	R0410	- 1 298 558						- 1 298 558
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440	1 482 735						1 482 735
Net	R0500	- 2 781 293						- 2 781 293
Dépenses engagées	R0550	17 902 399						17 902 399
Autres dépenses	R1200							320 006
Total des dépenses	R1300	18 222 405						18 222 405

Annexe I

S.12.01.02

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)				
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties							
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010																
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020																
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																	
Meilleure estimation																	
Meilleure estimation brute	R0030	46 068 948					199 863	0			46 268 811			448 891		448 891	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	7 273 549					88 469	0			7 362 018			368 546		368 546	
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie – total	R0090	38 795 399					111 394	0			38 906 793			80 345		80 345	
Marge de risque	R0100	4 427 166				12 712					4 439 878			9 169		9 169	
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110																
Meilleure estimation	R0120																
Marge de risque	R0130																
Provisions techniques – Total	R0200	50 496 115				212 575					50 708 689			458 059		458 059	

Annexe I
S.17.01.02
Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Provisions pour primes							
Brut	R0060	6 353 660	-458 146				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-676 781	0				
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	7 030 440	-458 146				
Provisions pour sinistres							
Brut	R0160	9 192 288	10 658 278				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	904 140	4 269 862				
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	8 288 148	6 388 416				
Total meilleure estimation – brut	R0260	15 545 948	10 200 132				
Total meilleure estimation – net	R0270	15 318 588	5 930 269				
Marge de risque	R0280	1 197 466	463 574				
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290						
Meilleure estimation	R0300						
Marge de risque	R0310						
Provisions techniques – Total							
Provisions techniques – Total	R0320	16 743 414	10 663 705				
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	227 359	4 269 862				
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	16 516 055	6 393 843				

Annexe I
S.17.01.02
Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Provisions pour primes							
Brut	R0060						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140						
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150						
Provisions pour sinistres							
Brut	R0160						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240						
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250						
Total meilleure estimation – brut	R0260						
Total meilleure estimation – net	R0270						
Marge de risque	R0280						
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290						
Meilleure estimation	R0300						
Marge de risque	R0310						
Provisions techniques – Total							
Provisions techniques – Total	R0320						
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330						
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340						

Annexe I
S.17.01.02
Provisions techniques non-vie

		Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0140	C0150	C0160	C0170	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060					5 895 513
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140					-676 781
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150					6 572 294
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160					19 850 566
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240					5 174 002
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250					14 676 564
Total meilleure estimation – brut	R0260					25 746 079
Total meilleure estimation – net	R0270					21 248 858
Marge de risque	R0280					1 661 040
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
Provisions techniques – Total						
Provisions techniques – Total	R0320					27 407 119
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330					4 497 222
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340					22 909 898

Annexe I
S.19.01.21
Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1 – Année d'accident
Monnaie	Z0030	EUR "total"
Conversions monétaires	Z0040	1 – Monnaie d'origine

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année		Année de développement											Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +		
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0170	C0180
Précédentes	R0100												R0100	
N-9	R0160												R0160	29 640
N-8	R0170												R0170	50 886
N-7	R0180								80 168				R0180	80 168
N-6	R0190							180 808					R0190	180 808
N-5	R0200						127 961						R0200	127 961
N-4	R0210					83 817							R0210	83 817
N-3	R0220				129 852								R0220	129 852
N-2	R0230			455 538									R0230	455 538
N-1	R0240		7 546 472										R0240	7 546 472
N	R0250	62 084 993											R0250	62 084 993
Total	R0260												R0260	70 770 136

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(valeur absolue)

Année		Année de développement											Fin d'année (données actualisées)	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +		
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0360	
Précédentes	R0100												R0100	
N-9	R0160												R0160	71 187
N-8	R0170												R0170	355 002
N-7	R0180								509 204				R0180	509 892
N-6	R0190							1 625 467					R0190	1 634 370
N-5	R0200						1 963 670						R0200	1 981 477
N-4	R0210					1 728 045							R0210	1 745 965
N-3	R0220				801 387								R0220	809 389
N-2	R0230			477 406									R0230	481 323
N-1	R0240		328 777										R0240	329 476
N	R0250	11 907 204											R0250	11 932 484
Total	R0260												R0260	19 850 566

Annexe I
S.23.01.01
Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	5 329 307	5 329 307			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	281 214 951	281 214 951			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	1 709 091				1 709 091
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	288 253 349	286 544 258			1 709 091
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					

Annexe I
S.23.01.01
Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	288 253 349	286 544 258			1 709 091
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	286 544 258	286 544 258			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	288 253 349	286 544 258			1 709 091
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	286 544 258	286 544 258			
Capital de solvabilité requis	R0580	47 354 399				
Minimum de capital requis	R0600	11 838 600				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	609%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	2420%				

		C0060	
Réserve de réconciliation			
Excédent d'actif sur passif	R0700	288 253 349	
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710		
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720		
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	7 038 398	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740		
Réserve de réconciliation	R0760	281 214 951	
Bénéfices attendus			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780		
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790		

Annexe I

S.25.01.21

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

Article 112	Z0010	2-Déclaration normale
-------------	--------------	-----------------------

		Capital de solvabilité requis brut	USP	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	33 355 816		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	3 188 531		
Risque de souscription en vie	R0030	3 470 992		
Risque de souscription en santé	R0040	18 234 840		
Risque de souscription en non-vie	R0050			
Diversification	R0060	-14 105 285		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	44 144 893		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	3 209 506
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	0
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	47 354 399
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	47 354 399
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Approche concernant le taux d'imposition		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	1

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	

Annexe I

S.28.02.01

Minimum de capital requis – Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	Activités en non-vie	Activités en vie	Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat	Résultat	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		MCR _(NL,NL)	MCR _(NL,NL)				
C0010	C0020						
		5 655 522	0				
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	15 318 588	86 244 367				
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y	R0030	5 930 269	1 237 621	0		0	
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y	R0040						
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle	R0050						
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y	R0060						
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y	R0070						
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance	R0080						
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y	R0090						
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100						
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110						
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120						
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y	R0130						
Réassurance santé non proportionnelle	R0140						
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150						
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160						
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170						

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	Activités en non-vie	Activités en vie	Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat	Résultat	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		MCR _(L,NL)	MCR _(L,L)				
C0070	C0080						
		0	1 288 860				
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210					36 517 230	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220					2 278 169	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230						
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240					191 738	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250						74 515 106

Annexe I**S.28.02.01****Minimum de capital requis – Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie****Calcul du MCR global**

		C0130
MCR linéaire	R0300	6 944 382
Capital de solvabilité requis	R0310	47 354 399
Plafond du MCR	R0320	21 309 479
Plancher du MCR	R0330	11 838 600
MCR combiné	R0340	11 838 600
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700 000
		C0130
Minimum de capital requis	R0400	11 838 600

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	5 655 522	1 288 860
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	38 565 541	8 788 857
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	17 354 494	3 954 986
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	9 641 385	2 197 214
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	9 641 385	2 197 214
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500 000	3 700 000
Montant notionnel du MCR	R0560	9 641 385	3 700 000